

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2006ENGAGEMENT POUR LE LOGEMENT
(Deuxième lecture) - (n° 3072)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 302

présenté par
M. Hamel

ARTICLE 18 QUATER

Supprimer l'alinéa 17 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'alinéa 17 vise l'article 113 de la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale, qui modifie l'article 2277 du code civil. Ces dispositions sont déjà en vigueur, l'alinéa 17 est donc inutile.